

Bulletin provincial



N° 04

2017

20 AVRIL

Audit interne Provincial

REPRESENTATION PROVINCIALE

—

Objet : Fin de mandats dans 11 ASBL Madame Nathalie BRASSART.

CENTRE D'INNOVATION DU HAINAUT

**MUSEE DES ARTS CONTEMPORAINS DE LA FEDERATION WALLONIE
BRUXELLES**

BPS 22

HAINAUT CINEMA

CATPW

FEDERATION DU TOURISME DE LA PROVINCE DE HAINAUT

SPAS

VOIES D'EAU EN HAINAUT

DECROCHER LA LUNE

HAINAUT.CULTURE

OFFICE DES METIERS D'ART DU HAINAUT

—

Mesdames, Messieurs,

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

En ses séances des 30 avril 2013, 18 juin 2013, 17 décembre 2013 et 28 janvier 2014, le Conseil provincial avait pris des résolutions en matière de représentation provinciale au sein des organes statutaires des ASBL «Centre d'innovation du Hainaut », « Musée des Arts Contemporains de la Fédération Wallonie Bruxelles », « BPS 22 », « Hainaut cinéma », « CATPW », « Fédération du Tourisme de la Province de Hainaut », « SPAS », « Voies d'eau en Hainaut », « Décrocher la Lune », « Hainaut.Culture » et « Office des Métiers d'Art du Hainaut »;

Considérant la demande motivée de Madame Nathalie Brassart de démissionner de ses mandats de représentation provinciale ;

Le Collège provincial à l'honneur de soumettre au Conseil provincial qu'il est mis fin auxdits mandats. Les dossiers de remplacement pour les différentes ASBL concernées suivront prochainement.

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 20 décembre 2016.

Le Directeur Général Provincial,
(s) Patrick MELIS

Le Président,
(s) Serge HUSTACHE

Objet : Fin de mandats dans 11 ASBL Madame Nathalie BRASSART.

CENTRE D'INNOVATION DU HAINAUT
MUSEE DES ARTS CONTEMPORAINS DE LA FEDERATION WALLONIE
BRUXELLES
BPS 22
HAINAUT CINEMA
CATPW
FEDERATION DU TOURISME DE LA PROVINCE DE HAINAUT
SPAS
VOIES D'EAU EN HAINAUT
DECROCHER LA LUNE
HAINAUT.CULTURE
OFFICE DES METIERS D'ART DU HAINAUT

Vu l'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

Considérant qu'en ses séances des 30 avril 2013, 18 juin 2013, 17 décembre 2013 et 28 janvier 2014, le Conseil provincial avait pris des résolutions en matière de représentation provinciale au sein des organes statutaires des ASBL «Centre d'innovation du Hainaut », « Musée des Arts Contemporains de la Fédération Wallonie Bruxelles », « BPS 22 », « Hainaut cinéma », « CATPW », « Fédération du Tourisme de la Province de Hainaut », « SPAS », « Voies d'eau en Hainaut », « Décrocher la Lune », « Hainaut.Culture » et « Office des Métiers d'Art du Hainaut »;

Considérant la demande motivée de Madame Nathalie Brassart de démissionner de ses mandats de représentation provinciale;

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE

Article 1 : le Conseil provincial décide :

- ***Fin de mandat de représentation provinciale au sein des organes statutaires des 11 ASBL susmentionnées de Madame Nathalie BRASSART.***

En séance à Mons, le 20 décembre 2016.

Le Directeur Général Provincial,

(s) Patrick MELIS

La Présidente,

(s) Charlyne MORETTI

« Soit la résolution en date du 20 décembre 2016, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».

Mons, le 22 décembre 2016.

Le Directeur Général Provincial,
(s) Patrick MELIS

La Présidente,
(s) Charlyne MORETTI